

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2013

DELIBERATION N° DEL030-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 25 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 19 mars 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLÉ, C. EGEE, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS (Pouvoir à J-C GUERRE-GENTON en date du 28/02/13)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 19/03/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à C. POLENTINI en date du 25/03/13 à partir de 20h50)
M. Georges MORIN (Pouvoir à H. EL GARES en date du 25/03/13)

Absents excusés :

Mmes Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN et M. Jérôme DESMOULINS.

M. Habib EL GARES a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion au réseau français des villes éducatrices.

Rapporteur : Habib EL GARES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

M. le Maire propose au conseil municipal l'adhésion de la commune de Gières au réseau français des villes éducatrices (RFVE).

Les villes françaises, depuis une vingtaine d'années, et plus particulièrement depuis la mise en œuvre de la décentralisation, se sont investies dans une démarche éducative locale dépassant le domaine strictement scolaire, développant une approche transversale des questions éducatives et faisant de la ville un agent co-éducateur (à travers la citoyenneté, la démocratie participative, les projets culturels, la planification urbaine, la politique environnementale...).

Le réseau français des villes éducatrices a été créé en 1998 et se développe d'année en année. Il regroupe aujourd'hui plus de 100 villes, sur l'ensemble du territoire, des grandes métropoles aux villes moyennes, représentant près de 10 millions d'habitants.

Le RFVE est un réseau territorial de l'association internationale des villes éducatrices.

Ses objectifs sont les suivants :

- échanger des informations
- confronter des expériences
- organiser des rencontres régulières, afin de développer de nouveaux liens et de débattre sur tout sujet s'inscrivant dans les orientations définies par la Charte des villes éducatrices
- développer une capacité collective à s'exprimer sur des orientations ou décisions nationales pouvant avoir une influence sur les politiques développées par les villes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'adhérer au réseau français des villes éducatrices
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2013.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 25 mars 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.